



[La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure \(TLPE\)](#)

26 janvier 2015 - 03 : 23

Créée dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie en août 2008 et entrée en vigueur le 1er janvier 2009, la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) s'applique depuis le 1er janvier 2010 sur la ville Brest.

Elle est un moyen de réduire la dimension des enseignes, de réguler l'affichage sur le territoire communal, de freiner la prolifération des panneaux publicitaires et d'améliorer le cadre de vie.